

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 222

2 février 2009

SOMMAIRE

Almack II Leveraged SA	10651	International Maccaferri Gabions Holding Company S.A.	10656
Amodo	10618	International Masters Publishers Nihon S.à r.l.	10610
Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c.	10643	International Masters Publishers Sàrl	10634
ASO Holding	10636	I.T.I.C. -International Technologies Investments Company Holding S.A.	10615
Augesons Finance S.A.	10631	Jafra S.A.	10635
Benares S.A.	10642	Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l.	10633
Blicon S.A.	10620	Kapinvest Europe Holding S.A.	10648
BRC Luxembourg	10618	Kiwinter S.A.	10645
Capital Investing Sicar S.A.	10632	KL Resources Trading S.à r.l.	10639
Chimera S.A.	10631	Lennox Finance 2002-1 S.A.	10612
Directo S.A.	10614	LGR Grundinvest S.à r.l.	10654
Egbrid S.A.	10633	Luminosa Initiatives Financières S.A.	10621
Euring S.A.	10642	Manodame Invest SCI	10628
European Media Investors S.A.	10612	Maroquinerie Tradition SA	10610
Europe Diam Trade SA.	10655	MDC-V Holdings S.à r.l.	10614
Financial Overseas Investment	10638	MGE Turkey S.à r.l.	10639
Fin-Astra Lux S.A.	10630	Michigan S.A.	10645
Finitech S.à r.l.	10638	MIL (Holdings) S.A.	10616
Fonds Européen de Développement Immobilier Lux S.A.	10633	Morgan Stanley Semaine S.à r.l.	10654
Forlux S.A.	10615	Plurisport International S.A.	10651
Gabriella Luxembourg (ERISA 2) Sàrl ...	10617	Polowanie S.A.	10648
Gabriella Luxembourg (ERISA 3) Sàrl ...	10617	Polytech Finance S.A.	10615
Gabriella Luxembourg Holdings Sàrl	10617	Rigo & Partners Lux S.à r.l.	10649
Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sàrl	10617	Ruco S.A.	10639
GANTT S.A.	10636	Sablon International S.A.	10621
Gauguin S.A.	10629	Selim S.A.	10620
G.G. Investments S.A.	10632	Société d'Investissement de la Moselle S.A.	10616
GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l.	10632	Suma Investment Holding S.A.	10655
Handelskontor Niederaanven S.A.	10656	Sunrise Corporation S.A.	10638
HEDF II Spain 2 S.à r.l.	10646	Tibonite Investments S.A.	10630
IFS Properties S.A.	10654	Top Cars Europe Sàrl	10620
IndustrialCo S.A.	10630	UFT Trust S.à r.l.	10621

Maroquinerie Tradition SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 115.800.

Il résulte du procès verbal tenu le 4 Avril 2008 que:

L'assemblée décide de nommer la fonction de commissaire aux comptes la SA INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST RCS B-89340, 29 rue du Fort Elisabeth, BP-2276, L-1022 Luxembourg représentée par son gérant en fonction Monsieur Dominique DUBRAY, expert comptable.

Marie Line Giovannani
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009008121/6124/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03935. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

International Masters Publishers Nihon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.372.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December,
Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Masters Publishers S.à r.l. (société à responsabilité limitée), a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Boulevard J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.373, and having a share capital amounting to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-);

here represented by Me Natacha Trunkwald, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 22, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. International Masters Publishers S.à r.l. is the sole shareholder of International Masters Publishers Nihon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, on December 17, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 93, on January 30, 2003, page 4438 and the articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated August 28, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

II. The capital of the Company is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) divided into two hundred fifty (250) shares with a par value of hundred euro (EUR 100.-);

III. The Company's financial year starts on the first day of January of each year and shall terminate on December 31st of the following year.

The appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect; (i) the appearing party is appointed as liquidator of the Company; (ii) the appearing party declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all the liabilities of the Company; the Company hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(iii) full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

(iv) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at Hoofdveste 7A,NL-3992 DH Houten (The Netherlands).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois de décembre,
Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Masters Publishers S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Boulevard J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.373, ayant un capital social s'élevant à quinze mille euros (EUR 15.000,-);

ici représentée par M^e Natacha Trunkwald, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. International Masters Publishers S.à r.l. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée International Masters Publishers Nihon S.à r.l., constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 93 en date du 30 janvier 2003, page 4438 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire en date du 28 août 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

II. le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

III. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} jour de janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de l'année.

La partie comparante a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat;

(i) la partie comparante est nommée liquidateur de la Société;

(ii) la partie comparante déclare (i) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (ii) qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers connus ou inconnus, de la Société et (iii) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(iii) pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

(iv) les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans à Hoofdveste 7A, NL-3992 DH Houten (Pays-Bas).

Coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, qui a signé le présent acte en original avec le notaire.

Signé: N. TRUNKWALD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53002. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008517/206/93.

(090006445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

European Media Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 31.921.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 22 décembre 2008

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes, en remplacement de la société anonyme ERNST & YOUNG, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008129/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Lennox Finance 2002-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.778.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of December.

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting Lennox Finance 2002-I, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam

hereby represented by Mr Frederic LAHAYE, employee, residing professionally in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal on December 9th, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder Lennox Finance 2002-1 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.778 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1500 on 10 October 2002. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Stichting Lennox Finance 2002-I, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam

ici représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric LAHAYE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de Lennox Finance 2002-1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.778 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1500 du 10 octobre 2002. Les statuts n'ont été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LAHAYE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50524. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008556/206/90.

(090007185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

MDC-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.336.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 décembre 2008

1. M. Jean FELL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Cari SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Le nombre de gérants de catégorie A a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
4. Le nombre de gérants de catégorie B a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

5. M. Jean-François ROBERGE, ingénieur, né à Québec (Canada), le 10 mai 1964, demeurant professionnellement à Mubadala Development Company, ADNIC Building, Khalifa Street, Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

6. M. Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

7. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gent (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

8. Melle Fanny AUENALLAH, administrateur de sociétés, née à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MDC-V Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008131/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Directo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.134.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 17 décembre 2008 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Jonathan LEPAGE, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur A.

- De coopter comme nouvel administrateur A, avec effet immédiat:

Monsieur Luca CHECCHINATO, employé privé, né le 06 décembre 1960 à San Bellino en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

BANQUE DOMICILIATAIRE

Armand de Blase

Référence de publication: 2009008206/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Forlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 15.886.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 18 décembre 2008

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornélius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008139/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Polytech Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 41.699.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 28 novembre 2008 à 17 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange (Luxembourg).

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 28 novembre 2008.

Pour POLITECH FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008169/768/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

I.T.I.C. -International Technologies Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.770.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009008310/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

MIL (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.869.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 7 janvier 2009 concernant la nomination des administrateurs

Les mandats de tous les administrateurs sont venus à échéance. L'Assemblée générale décide de renommer pour une période de 6 ans les administrateurs suivants:

Monsieur Jean-Raymond Boule

Seaside Plaza, Bât. C

6 avenue des Ligures

MC-98000 Monaco

Profession: Administrateur

Monsieur Edmond Van de Kelft

Frankrijklei 57

2000 Anvers

Belgique

Profession: Administrateur

Monsieur Ekkehart Kessel

25B Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Profession: Administrateur

Le 12 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Armand Van Dorpe

Fin. & Adm. Manager

Référence de publication: 2009008167/4162/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03804. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Société d'Investissement de la Moselle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.627.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 décembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE LA MOSELLE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008226/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Gabriella Luxembourg (ERISA 2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 379.350,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 94.977.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 30 décembre 2008:

La démission de Monsieur Diarmuid Cummins comme étant Gérant a été acceptée avec effet au 29 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009008170/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Gabriella Luxembourg (ERISA 3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.803.400,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 94.976.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 30 décembre 2008:

La démission de Monsieur Diarmuid Cummins comme étant Gérant a été acceptée avec effet au 29 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009008171/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.095.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 94.963.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 30 décembre 2008:

La démission de Monsieur Diarmuid Cummins comme étant Gérant a été acceptée avec effet au 29 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009008172/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Gabriella Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.895.600,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 94.964.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 30 décembre 2008:

La démission de Monsieur Diarmuid Cummins comme étant Gérant a été acceptée avec effet au 29 août 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009008173/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**BRC Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Amodo).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.577.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Amodo", a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, constituted by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on February 24th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 492 on May, 7, 2003. The last amendment has been made pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, on October 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 300 on February 10, 2006.

The meeting was opened with Mrs Sonia BIDOLI, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company from "Amodo" into "BRC Luxembourg" and to change article 1 of the articles of association with respect to the change of the name;

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of one hundred (100) shares in circulation hundred (100) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting decides to change the name of the company from "Amodo" into "BRC Luxembourg" and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. Form and name.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of BRC Luxembourg (the "Company")."

There being no further business, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Amodo», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niedranven en date du 24 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 du 7 mai 2003. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 4 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 10 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sonia BIDOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de «Amodo» en «BRC Luxembourg» et le changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement de nom;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent (100) actions sur un total de cent (100) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de «Amodo» en «BRC Luxembourg» et, par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de BRC Luxembourg (ci-après, la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les membres du bureau l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bidoli, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009, LAC/2009/276. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008422/5770/102.

(090007135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Selim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.889.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2008

- Les mandats d'administrateurs de Claudine BOULAIN, Sandrine ANTONELLI et EDIFAC S.A. viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Claudine BOULAIN, EDIFAC S.A. sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

SELIM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009008174/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Top Cars Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 131.466.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008261/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 janvier 2009, réf. DSO-DA00009. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090005531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Blicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.207.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
BLICON S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009008175/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Luminosa Initiatives Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.891.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
LUMINOSA INITIATIVES FINANCIERES S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009008177/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Sablon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2008

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Patrice YANDE démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuaire qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009008178/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

UFT Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.999.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster,

Ist erschienen:

- Frau Uta THIELERT, geboren in Heide, Deutschland, am 28. Oktober 1963, wohnhaft in Andreasstr. 4, D-22301 Hamburg, Deutschland,

- THIELERT VERMÖGENSVERWALTUNG Gmbh, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Andreasstrasse 4, D-22301 Hamburg, Deutschland, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 80317,

rechtmäßig hier vertreten durch Fräulein Monique GOERES, mit Geschäftsadresse in 1-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

gemäß zwei privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in Hamburg, Deutschland, am 15. Dezember 2008.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) für die gegenwärtigen und zukünftigen Gesellschafter nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung und mit der vorliegenden Satzung gegründet.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft besteht im Halten von Anteilen, gleich welcher Art, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, sowie in der Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Anteile.

Die Gesellschaft kann über Beiträge, Zeichnung, Optionen, Verkauf oder in jedweder anderen Weise bewegliches Vermögen aller Art akquirieren und dieses durch Verkauf, Tausch, Übertragung oder auf jede andere Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente, sowie andere hiervon abgeleitete oder ergänzende Rechte akquirieren und verwalten.

Die Gesellschaft ist dazu berechtigt, Darlehen an die mit ihr verbundenen und alle anderen Gesellschaften zu gewähren, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist.

Die Gesellschaft ist berechtigt, Transaktionen im Zusammenhang mit beweglichem und unbeweglichem Vermögen vorzunehmen.

Die Gesellschaft kann in jedem Land und an jedem Ort Immobilien aller Art ankaufen, verkaufen und verwalten.

Die Gesellschaft kann weiterhin jedwede Handlungen, welche direkt oder indirekt im Zusammenhang mit der Verwaltung oder dem Eigentum von Immobilien stehen, vornehmen und ausführen.

Die Gesellschaft ist berechtigt, kommerzielle, industrielle oder finanzielle Handlungen im Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem Vermögen vorzunehmen, soweit sie diese Handlungen für die Erreichung ihres Gesellschaftszwecks für nötig erachtet.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft wird unter dem Namen „UFT Trust S.à r.l.“ gegründet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter in jedwede Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, verlegt werden. Zweigstellen oder Agenturen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Eine Übertragung an Dritte, bedarf hingegen der Zustimmung der übrigen Gesellschafter.

Art. 10. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

Geht der Geschäftsanteil einer natürlichen Person von Todes wegen über, so ist der Erwerber des Geschäftsanteils verpflichtet, innerhalb von 4 (vier) Wochen seit Erbfall die übrigen Gesellschafter von diesem Erwerb zu unterrichten und Ihnen den Geschäftsanteil zum Verkehrswert zum Kauf anzubieten. Erwerbsberechtigt ist zunächst der verbleibende Gesellschafter der Gesellschaft. Ein Erwerbsberechtigter kann das ihm zustehende Erwerbsrecht nur hinsichtlich des gesamten Anteils ausüben. Sofern der Geschäftsanteil nach Übernahme durch einen Gesellschafter weiter veräußert wird, erhält der Empfänger von Todes wegen neben dem Kaufpreis eine Abfindung in Höhe des Veräußerungsgewinns des Geschäftsanteils abzüglich des bereits erhaltenen Kaufpreises.

Die Einziehung von Geschäftsanteilen ist zulässig. Die Einziehung des Geschäftsanteils eines Gesellschafter ohne dessen Zustimmung ist zulässig, wenn der

- a) Gesellschafter, welcher seinen Geschäftsanteil von Todes wegen erworben hat, seiner Andienungsverpflichtung gem. Artikel 9 nicht fristgerecht nachkommt;
- b) der Geschäftsanteil von einem Gläubiger des Gesellschafter gepfändet oder sonstwie in diesen vollstreckt wird, und die Vollstreckungsmaßnahme nicht innerhalb von 1 Monat, spätestens bis zur Verwertung des Geschäftsanteils, aufgehoben wird;
- c) über das Vermögen des Gesellschafter das Insolvenzverfahren eröffnet oder die Eröffnung eines solchen Verfahrens mangels Masse abgelehnt wird, oder der Gesellschafter die Richtigkeit seines Vermögensverzeichnisses an Eides statt zu versichern hat;
- d) in der Person des Gesellschafter ein seine Ausschließung rechtfertigender Grund vorliegt; oder
- e) der Gesellschafter Auflösungsklage erhebt oder seinen Austritt aus der Gesellschaft erklärt.

Die Einziehung bedarf eines einstimmigen Gesellschafterbeschlusses. Dem betroffenen Gesellschafter steht kein Stimmrecht zu. Die Einziehung erfolgt gegen die Zahlung einer Vergütung in Höhe des Verkehrswertes des Geschäftsanteils.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandates bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers oder durch Unterschrift jeder entsprechend vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Art. 12. Im Fall von mehreren Geschäftsführern kann der Rat der Geschäftsführer aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bilden, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 13. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 14. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 15. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 17. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 20. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Hauptversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung. Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Abwickler haben die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 23. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die fünfhundert (500) Aktien wurden durch die Erschienenen wie folgt gezeichnet:

Frau Uta THIELERT	50 Aktien
THIELERT VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH.....	450 Aktien
Total	500 Aktien

Alle Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr neunhundert fünfzig Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammgefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg.
2. Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt:

Herr Alain DUNDON, geboren in Dublin, Irland, am 18. April 1966, geschäftsansässig in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg; Herr Alain PEIGNEUX, geboren in Huy, Belgien, am 27. Februar 1968, geschäftsansässig in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg.

Worüber Urkunde Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der deutschen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Vertreters der vor genannten Partei diese Urkunde in deutschen Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter des Erschienenen, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgend die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and eight, on the eighteenth December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster,

there appeared:

- Mrs Uta THIELERT, born in Heide, Germany, on 28th October 1963, residing at Andreasstr. 4, D-22301 Hamburg, Germany,

- THIELERT VERMÖGENSWERWALTUNG Gmbh, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung having its registered office at Andreasstr. 4, D-22301 Hamburg, Germany, and registered with the Register of Commerce of Hamburg, Germany, under the number HRB 80317,

here represented by Mrs Monique GOERES, having his professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Hamburg, Germany, on 15th December, 2008.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "UFT Trust S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. However, a transfer to third parties requires the consent of the remaining members.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

If the partnership interest of a natural person is transferred for reasons of death, the purchaser of the partnership interest shall be bound to inform the remaining partnership interestholders of this purchase within 4 (four) weeks after the succession and offer this partnership interest to them for purchase at market value. The remaining partnership interestholder of the clan *** and thereafter, the company **** shall be entitled to the purchase. A person entitled to the purchase may exercise this purchase right only in relation to the total portion. Insofar as the partnership interest after having been taken over by a partnership interestholder, the recipient shall receive by reason of death, apart from the purchase price, a compensation in the amount of the profit from the sale of the partnership interest, minus the purchase price already received

The withdrawal of partnership interests is acceptable. The withdrawal of a partnership interest of a partnership interestholder, without the latter's consent, is accepted if

- a) the partnership interestholder who has acquired the company partnership interest for reasons of death does not comply 9 in due time with his binding obligation according to Art. 9;
- b) the partnership interest is seized or otherwise enforced by a creditor of the partnership interestholders, and the enforcement measure is not lifted within a period of 1 month, at the latest until the realisation of the partnership interest.;
- c) an insolvency procedure is opened for the assets of the partnership interestholder, or if the starting of such a procedure is rejected for lack of assets, or if the partnership interestholder has to affirm the correct nature of his list of assets in lieu of oath;
- d) there is a justifying reason for the exclusion of that partnership interestholder, or
- e) the partnership interestholder institutes legal proceedings for a dissolution, or declares to withdraw from the company..

The withdrawal requires a resolution of the partnership interestholders by unanimous vote. The partnership interestholder concerned is not entitled to vote. The withdrawal takes place against the payment of a consideration in the amount of the market value of the membership interest.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or in case of several managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than three quarter of the share capital.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will

determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Mrs Uta THIELERT	50 Aktien
THIELERT VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH	450 Aktien
Total	500 Aktien

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500,-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred fifty euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. The shareholders resolve to elect as managers of the company for an indefinite period:

Mr Alan DUNDON, born in Dublin, Ireland, on 18th April 1966, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

Mr Alain PEIGNEUX, born in Huy, Belgium, on February 27th, 1968.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the German version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: GOERES; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5269. Reçu soixante deux euros et cinquante cents 12.500 à 0,50%= 62,50 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 12. Januar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008482/231/358.

(090006752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Manodame Invest SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg E 2.159.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Eric BRION, administrateur de sociétés, demeurant à L-4962 Clemency, 8a, route de Messancy,
- 2) Monsieur Jean-Christophe CALDERARO, directeur, demeurant à F-54720 Lexy, 3, rue de Nancy,

- 3) Monsieur Roland REUMONT, retraité, demeurant L-4953 Bascharage, 58, Cité Bommelscheuer,
 4) Monsieur Frédéric REUMONT, ingénieur, demeurant à B-6790 Aubange, 56, rue Léon Thommes,
 5) Monsieur Christian SCHLEICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne,

agissant comme uniques associés de la société civile immobilière "MANODAME INVEST SCI" avec siège à L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise, (RCS Numéro E 2.159), constituée suivant acte notarié du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C No 470 du 25 mars 2002,

lesquels comparants ont formellement conclu à la dissolution anticipée de ladite société pour cessation d'activité au 31 décembre 2007.

- ils déclarent encore:

- que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'ils assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute, en proportion de leurs parts

- que ladite société ne dispose pas d'immeubles

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés à

Nous notaire avons donné acte de la liquidation et dissolution de la SCI MANODAME INVEST aux droits des parties.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BRION, CALDERARO, REUMONT R., REUMONT F., SCHLEICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15472. Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 janvier 2009.

Georges d'HUART

Référence de publication: 2009009189/207/38.

(090006891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Gauguin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 65.482.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 décembre 2008.

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GAUGUIN S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009008193/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Fin-Astra Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 76.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 décembre 2008.

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes :

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIN-ASTRA LUX S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009008194/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

IndustrialCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.349.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

SG AUDIT SARL

Signatures

Référence de publication: 2009008311/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Tibonite Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 73.910.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21.01.2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17.09.2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26.10.2007

Les mandats des administrateurs suivants venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirante l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon (Belgique).demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, administrateur;

Olivier CONRARD, employé privé, né le 25.08.1965 à Messancy (Belgique).demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2007. comme suit:

Commissaire aux comptes :

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

société Anonyme

Banque Domiciliaire

Edoardo Tubia / Francesco Molaro

Référence de publication: 2009008195/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Augesons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.024.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 décembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL

- Mme Christine SCHWEITZER

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUGESONS FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008232/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Chimera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 71.511.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 1^{er} septembre 1973 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Francesco MOLARO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHIMERA S.A.
Francesco Molaro

Référence de publication: 2009008196/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Capital Investing Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.667.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 1^{er} septembre 1973 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL INVESTING SICAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008197/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 99.512.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signatures

Référence de publication: 2009008312/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

G.G. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 86.254.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et de président, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro CAPUZZO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.G.INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008198/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02527. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090005310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Egbrid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.641.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro CAPUZZO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGBRID S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008200/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02523. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090005317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

F.E.D.I. Lux S.A., Fonds Européen de Développement Immobilier Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.062.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signatures

Référence de publication: 2009008313/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01118. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090005424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 3. Dezember 2008

- Herr Wolfgang Bahlmann, mit Berufsanschrift in D-42270 Wuppertal, 17-37 Mühlenweg, Deutschland, tritt von seiner Tätigkeit als Geschäftsführer zurück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Dezember 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps

Unterschrift

Référence de publication: 2009008219/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

International Masters Publishers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.373.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Masters Publishers B.V., a private limited liability company (Besloten Venootschap), incorporated and organised under the laws of the Netherlands, with registered office at Hoofdveste 7A,NL-3992 DH Houten (The Netherlands), registered with the Dutch Handelsregister under number 30115737 0000,

here represented by M^e Natacha Trunkwald, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Malmö, Sweden on December 22, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. International Masters Publishers B.V is the sole partner of International Masters Publishers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, on December 17, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 93, on January 30, 2003, page 4445 and the articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated August 28, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

II. The capital of the Company is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) divided into one hundred fifty (150) shares with a par value of hundred euro (EUR 100.-);

III. The Company's financial year starts on the 1st day of January of each year and shall terminate on December 31st of the following year. The appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(i) the appearing party is appointed as liquidator of the Company; (ii) the appearing party declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all the liabilities of the Company; the Company hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(iii) full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

(iv) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at Hoofdveste 7A,NL-3992 DH Houten (The Netherlands).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois de décembre,
Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Masters Publishers B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Venootschap), constituée et régie par les lois des Pays-Bas, avec siège social à Hoofdveste 7A, NL-3992 DH Houten (Pays-Bas), inscrite au Registre du Commerce sous le numéro 30115737 0000,

ici représentée par M^e Natacha Trunkwald, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Malmö, Suède, le 22 décembre 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. International Masters Publishers B.V est l'associé unique de la société à responsabilité limitée International Masters Publishers S.à r.l.,

constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 93 en date du 30 janvier 2003, page 4445 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire en date du 28 août 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

II. le capital social de la Société s'élève à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

III. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} jour de janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de l'année.

La partie comparante a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat;

(i) la partie comparante est nommée liquidateur de la Société;

(ii) la partie comparante déclare (i) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (ii) qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers connus ou inconnus, de la Société et (iii) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(iii) pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

(iv) les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans à Hoofdveste 7A, NL-3992 DH Houten (Pays-Bas).

Coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, qui a signé le présent acte en original avec le notaire.

Signé: N. TRUNKWALD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53003. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008516/206/91.

(090006441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jafra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.013.

—
Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 3. Dezember 2008

- Herr Wolfgang Bahlmann, mit Berufsanschrift in D-42270 Wuppertal, 17-37 Mühlenweg, Deutschland, tritt von seiner Tätigkeit als Geschäftsführer zurück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Dezember 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps

Unterschrift

Référence de publication: 2009008220/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

ASO Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.547.

Extrait de la décision de l'actionnaire unique en date du 22 décembre 2008

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique de la société en date du 22 décembre 2008 que:

Mr FROEKJAER-LORENDSSEN Claus a été nommé gérant de la société à responsabilité limitée ASO Holding en remplacement de Mr STRAND-OLESEN Allan avec effet immédiat. Son mandat a été fixé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009008221/507/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

GANTT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.261.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GANTT S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 63.261, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 février 1998, publié au Mémorial C numéro 368 du 20 mai 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 289 du 21 février 2002, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 12 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 936 du 11 septembre 2003,

ayant un capital social de cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cent vingt-cinq euros et quarante-trois cents (593.925,43.- EUR), représenté par mille cent cinquante (1.150) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie ERK, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.

2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5242. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008557/231/76.

(090006919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Sunrise Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.410.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 15 décembre 2008

M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *SUNRISE CORPORATION S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009008223/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.333.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 18 décembre 2008

Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sinan SAR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009008225/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Finitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4750 Pétange, 54, rue de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 53.083.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

SG AUDIT SARL
Signatures

Référence de publication: 2009008314/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01115. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Ruco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.622.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 décembre 2008

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Sinan SAR, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.
2. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Monsieur Gérard BIRCHEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. Monsieur Jacques CLAEYS a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RUCO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008229/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

MGE Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.361.

Veillez prendre note de la rectification suivante:

Monsieur BAUWENS, gérant de la société, a pour prénom "Marc" et non pas "Mark".

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Turkey S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008230/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

KL Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 143.990.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Armin KLEINWÄCHTER, Geschäftsmann, geboren in Hallenberg am 2. August 1952, wohnhaft in D-59969 Bromskirchen, Talblickstrasse 7 (Deutschland)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 12. Dezember 2008.

Welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung, durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

§ 1 Zweck, Dauer, Name, Sitz

1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

2.1. Zweck der Gesellschaft ist die Geschäftsführung und die Übernahme der persönlichen Haftung von Unternehmen sowie das Halten von Beteiligungen an Kapital- bzw. Personengesellschaften. Daneben kann die Gesellschaft den gewerbsmäßigen An- und Verkauf von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen, sonstigen Rohstoffen sowie Waren einschließlich deren jeweiliger Weiterverarbeitung betreiben, sowie die Unternehmensberatung für jedwede Personen juristischer bzw. privater Natur ausüben.

2.2. Die Gesellschaft ist zu allen Maßnahmen und Geschäften kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur berechtigt, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können. Hierzu gehören auch die Errichtung von Zweigniederlassungen sowie der Erwerb und die Errichtung von anderen Unternehmen bzw. die Beteiligung daran.

2.3. Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

4. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung führt die Bezeichnung KL Resources Trading S.à r.l.

5. Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Sadt im Großherzogtum Luxemburg festgelegt. Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

§ 2 Gesellschaftskapital, Anteile

1. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00) pro Anteil. Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

2. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

3. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

4. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafters über seinen Gesellschaftsanteil oder Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter.

5. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

6. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

§ 3 Geschäftsführung

1. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

2. Dritten gegenüber ist - auch im Fall mehrerer Geschäftsführer - jeder Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen (Alleinvertretungsberechtigung). Die Geschäftsführer sind von etwaigen Beschränkungen des Selbstkontrahierens befreit. Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

3. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

4. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

§ 4 Entscheidungen der Gesellschafter, Gesellschafterversammlung

1. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

2. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung

- (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter,
- (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

3. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, zustehen.

§ 5 Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

2. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

3. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

§ 6 Gesellschaftsauflösung, Liquidation

1. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden vollständig vom alleinigen Anteilhaber Herrn Armin KLEINWÄCHTER, vorbenannt gezeichnet und vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,00) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1611 Luxemburg, 41, Avenue de la Gare.
2. FCRT FIRST COMMODITY RESOURCES TRADING S. à r.l. eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N°B. 135.246), wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführerin ernannt. Als Geschäftsführer ist er zur Einzelvertretung berechtigt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50738. Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Januar 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008488/206/121.

(090006631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Euring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.121.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 3 novembre 2008

1. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Mme Christine SCHWEITZER a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. M. Pietro LONGO, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 22/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008231/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Benares S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 22.666.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 22 décembre 2008

- 1) M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2) M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 3) M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BENARES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008233/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.803.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight.

On the twenty-third of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

1.- Applica Pet Products LLC, a company duly incorporated and validly existing under the law of the state of Delaware (U.S.A.), having its principal office address at 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida 33027, the United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the control number 4548807, owner of 142,500 (one hundred forty-two thousand five hundred) partnership interests;

2.- UPG Holding Company, a company duly incorporated and validly existing under the law of the state of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida 33027, the United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the control number 4558147, owner of 7,500 (seven thousand five hundred) partnership interests.

Both are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, acting through their proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the general corporate partnership (société en nom collectif) under Luxembourg law Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c., with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number BT39803, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, on June 18, 2008, published in Mémorial C number 1797 of July 22, 2008.

II.- That the capital of the company Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c, pre-named, presently amounts to EUR 150,000 (one hundred fifty thousand euro) divided into 150,000 (one hundred fifty thousand) partnership interests with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, fully paid-up.

III.- That the appearing parties are the sole shareholder of the pre-named company Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c, as follows:

- Applica Pet Products LLC, pre-named, owner of 142,500 (one hundred forty-two thousand five hundred) partnership interests;

- UPG Holding Company, pre-named, owner of 7,500 (seven thousand five hundred) partnership interests.

IV.- That the appearing parties have decided to dissolve and to liquidate the company Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing parties declares that they have taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing parties are vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing parties will guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Applica Pet Products LLC, une société constituée et existant valablement sous le droit de l'Etat de Delaware (U.S.A.), ayant son siège principal au 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida 33027, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro 4548807;

2.- UPG Holding Company, une société constituée et existant valablement sous le droit de l'Etat de Delaware (U.S.A.), ayant son siège principal au 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida 33027, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro 4558147.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquelles comparantes, par leur représentant susnommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société en nom collectif de droit luxembourgeois Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B139803, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1797 du 22 juillet 2008.

II.- Que le capital social de la société Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c, pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros), divisé en 150.000 (cent cinquante mille) parts d'intérêts ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées.

III.- Que les comparants sont les l'associées uniques de la prédite société Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c., comme suit:

- Applica Pet Products LLC, pré-nommée, propriétaire de 142.500 (cent quarante-deux mille cinq cents) parts d'intérêts;

- UPG Holding Company, pré-nommée, propriétaire de 7.500 (sept mille cinq cents) parts d'intérêts.

IV.- Que les comparantes ont décidé de dissoudre et de liquider la société Applica Pet Products — UPG Holding Company S.e.n.c, qui a interrompu ses activités.

V.- Que les comparantes déclarent qu'elles ont repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que les comparantes sont investies de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondront personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société Applica Pet Products - UPG Holding Company S.e.n.c. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/82. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008495/231/114.

(090006703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Kiwinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.968.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 12 décembre 2008

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KIWINTER S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008234/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Michigan S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.294.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 19 décembre 2008

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sinan SAR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MICHIGAN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008235/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

HEDF II Spain 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.900,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.662.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l., having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under number B 132.663,

here represented by Cintia PROCACI, employee, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given in December 18, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of HEDF II Spain 2 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company established in Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maitre Gerard Lecuit , notary residing in Luxembourg, on September 25th, 2007 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2613 of November 15th, 2007, which by laws have been amended pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 21st, 2007 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 635 of March 13th, 2008.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 18th, 2007 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2321 on September 23rd, 2008.

The Company's share capital is presently set at twenty thousand four hundred euro (EUR 20,400), represented by two hundred and four (204) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital from twenty thousand four hundred euro (EUR 20,400.-) to sixty-eight thousand nine hundred euro (EUR 68,900.-) by an amount of forty-eight thousand five hundred euro (EUR 48,500.-), represented by four hundred eighty-five (485) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100-) each.

Subscription - Payment

HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe the four hundred eighty-five (485) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100-) each by contribution in cash in the amount of forty-eight thousand five hundred euro (EUR 48,500.-).

The amount of forty-eight thousand five hundred euro (EUR 48,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

Consequently, the share capital modifications, the sole shareholder resolves to amend article 6, paragraph 1, of the Company's bylaws as follows:

" **Art. 6 Share Capital.** The share capital is fixed at sixty-eight thousand nine hundred euro (EUR 68,900.-), represented by six hundred eighty-nine (689) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100-) each."

Third resolution

The sole shareholder resolves to authorize Elisa Gottardi and/or Jeanette Hesser to record the capital increase in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1.500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of person appearing, known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l., ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 132.663, ici représentée par Cintia PROCACI, employé, ayant adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HEDF II Spain 2 S.à r.l. (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2613 du 15 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 635 du 13 mars 2008.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2321 du 23 septembre 2008.

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille quatre cents euros (EUR 20 400-), représenté par deux cent quatre (204) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'associée unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de vingt mille quatre cents euros (EUR 20,400-) à la valeur de soixante-huit mille neuf cent euros (EUR 68,900,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingt cinq (485) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100-) chacune.

Souscription - Paiement

HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l., susnommée, par la voix de son représentant, déclare souscrire aux quatre cent quatre-vingt-cinq (485) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100-) chacune par apport en numéraire d'un montant de quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 48,500-).

Un montant de quarante-huit mille cinq cents Euros (EUR 48,500) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

Suite à la modification de capital intervenue, l'associée unique décide de modifier l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la société comme suit:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à soixante-huit mille neuf cent euros (EUR 68,900-), représenté par six cent quatre-vingt-neuf (689) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100-) chacune."

Troisième résolution

L'associée unique déclare autoriser Elisa Gottardi et/ou Jeannette Hesser à procéder a l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et a accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la société comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, connu du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Procaci et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. LAC/2008/52789. Reçu deux cent quarante-deux euros cinquante cents Eur 0,50% = 242,50

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008425/5770/119.

(090006699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Kapinvest Europe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.653.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 19 décembre 2008

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sinan SAR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008236/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Polowanie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.757.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 19 décembre 2008

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sinan SAR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour POLOWANIE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008237/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Rigo & Partners Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 143.997.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société privée à responsabilité limitée Jean-Marie RIGO S.p. r.l., société de droit belge, ayant son siège à B-4845 Jalhay, 1, rue Alexandre Beupain, inscrit au registre des personnes morales à Verviers sous le numéro 0459.501.767, ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Marie RIGO, ingénieur civil des constructions, demeurant à B-4000 Liège 228, Boulevard d'Avroy

2.- La société privée à responsabilité limitée Ingenieurlabor Sebastian Kreuzsch-Laboratoire d'ingénierie Sebastian Kreuzsch S.p.r.l., ayant son siège à B-4700 Eupen, 105, Gospertstrasse, société de droit belge inscrite au registre des personnes morales d'Eupen sous le numéro 0878.063.992, ici représentée par Monsieur Sebastian Johannes Robert KREUSCH, ingénieur civil architecte, demeurant professionnellement à B-4700 Eupen, 105, Gospertstrasse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée Rigo & Partners Lux S.à r.l., (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'ingénieurs-conseils, l'expertise judiciaire, le conseil technique, l'expertise amiable et la gestion de qualité.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Libération des parts sociales

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit.

- 1) La société privée à responsabilité limitée Jean-Marie RIGO S.p. r.l., pré désignée, cent vingt-trois (123) parts sociales;
- 2) La société privée à responsabilité limitée Ingenieurlabor Sebastian Kreuzsch-Laboratoire d'ingénierie Sebastian Kreuzsch S.p.r.l., pré désignée, une (1) part sociale;

soit au total cent vingt-quatre (124) parts sociales libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent

à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg 54, Boulevard Napoléon 1^{er}.
- 2.- La société privée à responsabilité limitée Jean-Marie RIGO S.p. r.l., société de droit belge, ayant son siège à B-4845 Jalhay, 1, rue Alexandre Beaupain, inscrit au registre des personnes morales à Verviers sous le numéro 0459.501.767, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RIGO; KREUSCH; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5250. Reçu soixante deux euros 12.400 à 0,50% = 62 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008484/231/122.

(090006732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Plurisport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.561.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 décembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- Monsieur Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PLURISPORT INTERNATIONAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008240/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Almack II Leveraged SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.735.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited partnership governed by the laws of England and Wales "ALMACK MEZZANINE LEVERAGED LP", established and having its registered office in WC2B 4AE London, Aldwych 61, 9th floor, (United Kingdom),

here represented by Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, companies' director, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, by virtue of a proxy given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act the following:

1) That the public limited company "Almack II Leveraged SA", established and having its registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 137735, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 26th of March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1117 of the 7th of May 2008.

2) That the share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares in registered form, having a par value of one euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

3) That the appearing party, represented as said before, has become successively owner of all the shares of the Company.

4) That the activity of the Company having ceased and that the appearing party pronounces the advanced dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation.

5) That the appearing party, as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), appoints the private limited liability company "SG AUDIT S.a r.l." established and having its registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 75908, as liquidator of the Company.

6) That the Sole Shareholder declares to fix immediately the second and third meetings according to article 151 of the modified law of the 10th of August 1915 on commercial companies and to held them one after the other.

7) That the liquidator requests the officiating notary to act that it has settled all the liabilities of the Company and that it has transferred all the assets to favour of the Sole Shareholder.

8) That the Sole Shareholder will be vested with all the Company's assets and will undertake to pay all eventual liabilities of the Company even if presently unknown on this date.

9) That the declarations of the liquidator are subjected to a verification, as per report annexed, according to the law, by Mr. Marco RIES, chartered accountant, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, appointed by the Company's sole shareholder as "auditor to the liquidation".

10) That the Sole Shareholder approves the liquidation accounts and fully discharges the auditor to the liquidation with respect to its subsequent responsibility.

11) That the Sole Shareholder, during the third meeting, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has ceased to exist.

12) That full and entire discharge is granted to the Company's directors and auditor for the execution of their mandates up to this date.

13) That the Company's share register is cancelled.

14) That the records and documents of the dissolved Company will be kept at least for a period of five years at the former registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du pays de Galle "ALMACK MEZZANINE LEVERAGED LP", établie et ayant son siège social à WC2B 4AE London, Aldwych 61, 9th floor, (Royaume-Uni),

ici représentée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter le suivant:

1) Que la société anonyme "Almack II Leveraged SA", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137735, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1117 du 7 mai 2008.

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), désigne la société à responsabilité limitée "SG AUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75908, comme liquidateur de la Société.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs au profit de l'Actionnaire Unique.

8) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

9) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

10) Que l'Actionnaire Unique approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

13) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

14) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BLAUEN-ARENDT; J. SECKLER,

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008. Relation GRE/2009/18. Reçu douze euros 12€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008500/231/122.

(090006715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

IFS Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.154.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 décembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IFS PROPERTIES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008241/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00725. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Morgan Stanley Semaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.788.

Extrait des décisions prises par l'associée en date du 17 décembre 2008

En remplacement de Monsieur Gérard MATHEIS, gérant démissionnaire, Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Morgan Stanley Semaine S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008250/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.095.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 24 novembre 2008

1. Madame Adriana DE ALCANTARA a démissionné de son mandat de gérante.

2. La société à responsabilité limitée ALCANJANE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 143 007, ayant son siège social à L-7244 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, 2, rue de la Paix, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LGR Grundinvest S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008251/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Suma Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 14.364.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, rue de Merl

L-2146 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008683/642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06742. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Europe Diam Trade SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 69.119.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

TRANS EUROPE INVEST S.A. avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 446 du 14 juin 1999, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire MOLITOR, en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 78 du 27 janvier 2005,

ici représentée par Monsieur Jean-Nicolas WEBER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée dans le cadre d'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration de la société TRANS EUROPE INVEST S.A. tenue en date du 9 décembre 2008, dont une copie de ce procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 décembre 2008, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme EUROPE DIAM TRADE S.A., ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 442 du 11 juin 1999.

- que le capital social de la société "EUROPE DIAM TRADE S.A." s'élève actuellement à DEUX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (200.000.- USD) représenté par DEUX MILLE (2.000) actions avec une valeur nominale de CENT DOLLARS AMERICAINS (100.- USD), entièrement libérées;

- que la comparante, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation, telle que cela résulte du procès-verbal de la réunion de son conseil d'administration du 9 décembre 2008, précité;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions, voir titres unitaires ou certificats représentatifs et du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Nicolas Weber, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/51906. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009008475/9127/55.

(090006690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

International Maccaferri Gabions Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 16.271.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53796 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009008599/211/12.

(090007048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Handelskontor Niederaanven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederaanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.875.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52737 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009008600/211/12.

(090007107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.
